Test-4-X

www.test-4-x.com/driving

Canada • G1 Knowledge Test, G1 Written Test

Ontario

Study Guide

KNOWLEDGE POINTS	CHAPTERS	EDITION
55	6	2026-10-18

© 2026 Test4X. All rights reserved.
For personal study use. Not for resale or redistribution.

Questions or corrections: support@test-4-x.com

Disclaimer

This study guide is compiled from official government handbooks and other publicly available sources, for educational purposes only. It is intended to help you study and prepare; it does not constitute legal or professional advice.

Rules and regulations change. Always refer to the official handbook published by your licensing authority for the most current and authoritative information. The publisher assumes no liability for any decision made on the basis of this material.

This publication is independent. It is not affiliated with, endorsed by, or sponsored by any licensing or examining authority. All trademarks are the property of their respective owners.

Edition 2026-10-18 • 55 knowledge points • 6 chapters

Spotted an error, or have a question about this guide?
support@test-4-x.com

Contents

01 Chapter 1: Getting Your Driver’ s Licence 1

02 Chapter 2: Safe and Responsible Driving 4

03 Chapter 6: Ontario G1 testing trends 7

04 Chapter 3: Traffic Signs and Lights 9

05 Chapter 4: Keeping Your Driver’ s Licence 14

06 Chapter 5: Your Vehicle 19

CHAPTER 1

Chapter 1: Getting Your Driver’ s Licence

1.1 Exigences de base pour conduire en Ontario

Pour conduire légalement un véhicule automobile en Ontario, tous les conducteurs doivent satisfaire à des critères d'âge et de permis spécifiques. Les résidents doivent être âgés d'au moins 16 ans et posséder un permis de conduire de l'Ontario valide. Si vous avez récemment déménagé en Ontario, vous êtes autorisé à utiliser le permis de conduire de votre juridiction précédente pendant 60 jours, après quoi vous devez obtenir un permis de l'Ontario. Les visiteurs en Ontario doivent également être âgés d'au moins 16 ans et détenir un permis de conduire valide de leur pays, province ou État d'origine.

- ✓ L'âge minimum pour conduire en Ontario est de 16 ans.
- ✓ Les nouveaux résidents doivent obtenir un permis de conduire de l'Ontario dans les 60 jours.
- ✓ Les visiteurs séjournant plus de 3 mois doivent détenir un Permis de conduire international.
- ✓ Vous ne pouvez pas détenir simultanément un permis de conduire de l'Ontario et une Carte-photo de l'Ontario.

1.2 Aperçu du système de délivrance graduelle des permis de conduire de l'Ontario

Les nouveaux conducteurs qui souhaitent obtenir un permis de conduire pour voiture ou motocyclette doivent passer par le système de délivrance graduelle des permis de l'Ontario, un processus à deux niveaux conçu pour les aider à acquérir progressivement des compétences et de l'expérience. Le processus commence au Niveau un (G1) après avoir réussi un examen de la vue et un examen théorique. Après une période minimale et un examen pratique réussi, les conducteurs passent au Niveau deux (G2). Un dernier examen pratique est requis pour obtenir un permis G complet. L'ensemble du processus prend au moins 20 mois.

- ✓ Pour commencer le processus de délivrance graduelle des permis, vous devez avoir 16 ans, réussir un examen de la vue et réussir un examen théorique.
- ✓ Le système se compose de deux niveaux, G1 et G2, avant d'obtenir un permis G complet.
- ✓ La durée minimale pour compléter le processus de délivrance graduelle des permis est de 20 mois.
- ✓ Suivre un cours de conduite approuvé peut réduire le temps passé au Niveau un (G1) de 12 à 8 mois.

1.3 Restrictions de conduite pour les titulaires d'un permis G1

Les conducteurs de Niveau un (G1) doivent respecter plusieurs conditions strictes pour garantir la sécurité pendant leur apprentissage. Un conducteur G1 doit toujours être accompagné d'un conducteur qualifié, maintenir un taux d'alcoolémie de zéro, et éviter de conduire tard la nuit ou sur les grandes autoroutes. Ces règles sont strictement appliquées.

- ✓ Vous ne devez pas conduire si vous avez consommé de l'alcool; votre taux d'alcoolémie doit être de zéro.
- ✓ Vous devez être accompagné(e) par un conducteur titulaire d'un permis de conduire assorti de tous les privilèges et possédant au moins quatre ans d'expérience de conduite, qui doit être assis sur le siège du passager avant.
- ✓ Il vous est interdit de conduire sur les autoroutes de la série 400 ou sur d'autres voies rapides désignées à grande vitesse.
- ✓ Vous ne devez pas conduire entre minuit et 5 heures du matin.
- ✓ Le taux d'alcoolémie du conducteur accompagnateur doit être inférieur à 0,05 %.

1.4 Restrictions de conduite pour les titulaires d'un permis G2

Les conducteurs de Niveau deux (G2) ont plus de privilèges mais sont toujours soumis à des restrictions importantes, notamment en ce qui concerne l'alcool et, pour les jeunes conducteurs, les passagers tard dans la nuit. Tous les conducteurs G2 doivent maintenir un taux d'alcoolémie de zéro. Les conducteurs de 19 ans et moins ont des limites sur le nombre de jeunes passagers qu'ils peuvent transporter entre minuit et 5 h du matin.

- ✓ Votre taux d'alcoolémie doit être de zéro en tout temps lorsque vous conduisez.
- ✓ Pour les conducteurs G2 de 19 ans et moins, durant les six premiers mois, vous ne pouvez transporter qu'un seul passager de 19 ans ou moins entre minuit et 5 h du matin.
- ✓ Pour les conducteurs G2 de 19 ans et moins, après six mois, vous pouvez transporter jusqu'à trois passagers de 19 ans ou moins entre minuit et 5 h du matin.
- ✓ Les restrictions concernant les passagers tard dans la nuit pour les conducteurs G2 de 19 ans et moins ne s'appliquent pas si un conducteur titulaire d'un permis de conduire complet est assis sur le siège avant ou si les passagers sont des membres de la famille immédiate.

1.5 Règle de l'alcoolémie zéro pour tous les jeunes conducteurs

L'Ontario a une politique stricte de tolérance zéro en matière d'alcool pour tous les conducteurs âgés de 21 ans et moins. Cette règle s'applique peu importe la catégorie du permis de conduire, ce qui signifie que même les conducteurs titulaires d'un permis G complet de ce groupe d'âge doivent avoir un taux d'alcoolémie de zéro au volant.

- ✓ Si vous êtes un conducteur âgé de 21 ans ou moins, votre taux d'alcoolémie doit être de zéro.
- ✓ Cette loi s'applique à toutes les catégories de permis, y compris G1, G2 et G complet.

1.6 Privilèges associés au permis de catégorie G

Un permis de catégorie G est le permis standard pour conduire une voiture, une fourgonnette ou un camion léger. Il permet également de remorquer une remorque ou un autre véhicule, sous réserve de restrictions de poids spécifiques. Il est essentiel de comprendre ces limites pour conduire votre combinaison de véhicules en toute légalité et sécurité.

- ✓ Un permis de catégorie G vous autorise à conduire n'importe quelle voiture, fourgonnette ou camion léger.
- ✓ Vous pouvez remorquer un véhicule ou une remorque d'un poids maximal de 4 600 kilogrammes.
- ✓ Le poids total combiné de votre véhicule et du véhicule remorqué ne doit pas dépasser 11 000 kilogrammes.

CHAPTER 2

Chapter 2: Safe and Responsible Driving

2.1 Conduite préventive : Visibilité, Espace et Communication

La conduite préventive ou stratégique consiste à anticiper les situations dangereuses et à y réagir efficacement pour les éviter. Elle repose sur trois idées clés : la visibilité (voir et être vu), l'espace (maintenir une zone de sécurité autour de votre véhicule) et la communication (utiliser les clignotants, le contact visuel et le klaxon pour informer les autres de vos intentions).

- ✓ Balayez du regard la route devant vous et sur les côtés, et vérifiez vos rétroviseurs toutes les cinq secondes environ.
- ✓ Maintenez une zone de sécurité suffisante à l'avant, à l'arrière et sur les côtés de votre véhicule.
- ✓ Signalez chaque fois que vous avez l'intention de ralentir, de vousarrêter, de tourner ou de changer de voie pour communiquer avec les autres usagers de la route.

2.2 Comprendre et vérifier les angles morts du véhicule

Les angles morts sont les zones autour de votre véhicule qui ne sont pas visibles dans vos rétroviseurs. Il est essentiel d'ajuster vos rétroviseurs pour minimiser ces zones et de toujours effectuer une vérification par-dessus l'épaule en tournant la tête pour regarder par-dessus votre épaule avant de tourner ou de changer de voie. C'est la seule façon de s'assurer que l'espace est libre.

- ✓ Ajustez vos rétroviseurs latéraux de manière à voir à peine l'arrière de votre voiture pour réduire les angles morts.
- ✓ Tourner la tête pour effectuer une vérification par-dessus l'épaule est la seule façon de s'assurer qu'il n'y a rien dans vos angles morts.
- ✓ Sachez que les autres véhicules, en particulier les gros, ont de grands angles morts, et vous devriez éviter de conduire dans ceux-ci.

2.3 Lois sur la ceinture de sécurité, sanctions et utilisation appropriée

En Ontario, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et tous les passagers. Le conducteur est responsable de s'assurer que les passagers de moins de 16 ans sont correctement attachés. Le non-respect de cette règle entraîne des amendes et des points d'inaptitude. Les ceintures de sécurité doivent être portées correctement, avec la sangle abdominale basse sur les hanches et la sangle d'épaule sur l'épaule.

- ✓ Un conducteur peut recevoir une amende et deux points d'inaptitude pour ne pas avoir porté sa ceinture de sécurité.
- ✓ Les conducteurs sont responsables de s'assurer que tous les passagers de moins de 16 ans sont correctement attachés dans une ceinture de sécurité, un siège d'auto pour enfant ou un siège d'appoint.
- ✓ Les conducteurs débutants doivent avoir une ceinture de sécurité fonctionnelle pour chaque passager, sinon ils peuvent perdre leur permis pour au moins 30 jours.

2.4 Exigences relatives aux sièges d'auto pour enfants et aux sièges d'appoint

La loi de l'Ontario exige que les enfants soient attachés dans un siège d'auto pour enfant ou un siège d'appoint approprié jusqu'à ce qu'ils atteignent les exigences spécifiques d'âge, de poids ou de taille. Le conducteur est responsable de s'assurer que les enfants de moins de 16 ans sont correctement attachés. Les étapes progressent des sièges orientés vers l'arrière pour les nourrissons, aux sièges orientés vers l'avant pour les tout-petits, puis aux sièges d'appoint pour les jeunes enfants.

- ✓ Les nourrissons pesant moins de 9 kg (20 lb) doivent être attachés dans un siège d'auto pour enfant orienté vers l'arrière.
- ✓ Un enfant doit utiliser un siège d'appoint jusqu'à l'âge de huit ans, OU jusqu'à ce qu'il pèse 36 kg (80 lb), OU jusqu'à ce qu'il mesure 145 cm (4 pieds 9 pouces).
- ✓ Ne placez jamais un siège d'auto pour enfant orienté vers l'arrière sur un siège avant équipé d'un coussin gonflable actif.

2.5 Règles d'utilisation des phares de véhicule

Les phares sont obligatoires la nuit et dans des conditions de mauvaise visibilité. Il existe des règles spécifiques pour l'utilisation des feux de route et des feux de croisement afin de vous assurer de bien voir sans éblouir les autres conducteurs. Les feux de jour ne remplacent pas les phares dans de mauvaises conditions, car ils peuvent ne pas activer vos feux arrière.

- ✓ Vous devez utiliser vos phares à partir d'une demi-heure avant le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure après le lever du soleil, et à tout autre moment où vous ne pouvez pas voir clairement à 150 mètres.
- ✓ Vous devez passer des feux de route aux feux de croisement à moins de 150 mètres d'un véhicule venant en sens inverse.
- ✓ Vous devez utiliser les feux de croisement lorsque vous êtes à moins de 60 mètres derrière un autre véhicule.

2.6 Principes de la conduite sécuritaire et responsable

La conduite sécuritaire est une combinaison de connaissances, de compétences et d'attitude. Elle exige de connaître et de respecter le code de la route, car l'infraction à ces lois est une cause principale de collisions. Les conducteurs doivent être prévisibles, courtois envers les autres en laissant de l'espace et en signalant leurs intentions, et assumer la responsabilité d'éviter les collisions, même lorsqu'un autre usager de la route commet une erreur.

- ✓ Vous êtes responsable d'éviter les collisions, même si quelqu'un d'autre commet une erreur.
- ✓ Vous devez être prévisible sur la route, en faisant ce que les autres usagers de la route s'attendent à ce que vous fassiez.
- ✓ L'infraction au code de la route est la cause principale des collisions et peut entraîner des amendes, une peine de prison ou la suspension du permis de conduire.

2.7 Aptitude et état de préparation à la conduite

Avant de prendre le volant, vous devez être alerte physiquement et mentalement. Votre capacité à conduire peut être affectée négativement par des facteurs tels que la maladie, la fatigue, les médicaments sur ordonnance ou en vente libre, le stress et les émotions fortes comme la colère. Il est de votre responsabilité d'évaluer votre aptitude à conduire et de vous abstenir de conduire lorsque vos facultés sont affaiblies.

- ✓ Ne conduisez pas lorsque vous êtes fatigué, car la fatigue ralentit la pensée et le temps de réaction.
- ✓ Ne conduisez pas lorsque vous êtes contrarié ou en colère, car les émotions fortes peuvent réduire votre capacité à penser et à réagir rapidement.
- ✓ Vous ne devez pas conduire un véhicule à moteur si vous prenez un médicament ou une drogue qui peut réduire votre capacité à conduire.

2.8 Position de conduite et réglages du véhicule appropriés

Bien régler votre siège, vos rétroviseurs et votre appuie-tête est essentiel pour la sécurité et la maîtrise du véhicule. Vous devez vous asseoir assez haut pour voir le sol à quatre mètres devant votre véhicule, avec les coudes légèrement fléchis et les pieds atteignant facilement les pédales. L'appuie-tête doit être positionné de manière à ce que son centre se trouve directement derrière l'arrière de votre tête.

- ✓ Réglez votre siège de manière à voir par-dessus le volant et le capot, et à ce que vos pieds puissent facilement atteindre les pédales.
- ✓ L'arrière de votre tête doit se trouver directement devant le centre de l'appuie-tête pour vous protéger en cas de collision.
- ✓ Gardez vos vitres libres de toute obstruction ou de tout revêtement qui bloque votre vue dans n'importe quelle direction.

CHAPTER 3

Chapter 6: Ontario G1 testing trends

3.1 Vulnerable Road Users (Top Priority)

Ontario has significantly increased the focus on protecting non-motorists. These are now "must-know" topics for the G1 exam.

- ✓ The One-Metre Rule: Drivers must maintain a minimum distance of one metre when passing a cyclist. You should include questions about the fines and demerit points for failing to do so.
- ✓ Pedestrian Crossovers (PXO): Distinguish these from regular crosswalks. At a PXO (marked by overhead lights/signs), drivers must wait until pedestrians have completely crossed the entire width of the road before proceeding.
- ✓ Bike Lanes: Rules for crossing bike lanes to make right turns and checking blind spots for "right-hook" collisions.

3.2 Distracted Driving (Modernized Laws)

The laws have evolved beyond just "texting while driving."

- ✓ Red Light Stoppage: It is illegal to hold or use a phone even while stopped at a red light or stuck in traffic.
- ✓ Novice Driver Penalties: For G1/G2 drivers, a first conviction for distracted driving results in a 30-day license suspension, rather than just a fine. This is a high-conversion "fear factor" topic for your App.
- ✓ Infotainment Screens: Rules regarding adjusting GPS or vehicle screens while the vehicle is in motion.

3.3 Cannabis and "Zero Tolerance"

This is a major safety focus in Ontario.

- ✓ Tow Trucks and Service Vehicles: The law now includes tow trucks with flashing amber lights and public utility vehicles. If a driver sees these stopped on the side of a multi-lane highway, they must change lanes if it is safe to do so.
- ✓ Fines for Non-Compliance: Penalties for failing to move over for an emergency vehicle are very high ($400 to $2,000 for a first offense).

3.4 Specific Ontario Road Scenarios

- ✓ Roundabouts: As Ontario installs more roundabouts, questions regarding signaling (signal "right" when exiting) and right-of-way (yielding to traffic already in the circle) are becoming standard.
- ✓ High-Occupancy Vehicle (HOV) Lanes: Rules for who can use HOV lanes on 400-series highways (e.g., minimum 2 people, green plates) and the meaning of the diamond symbol.
- ✓ School Bus "Physical Median": A classic trap question. If there is a physical median (e.g., a raised concrete barrier), oncoming traffic does NOT have to stop for a school bus with flashing lights. If there is no barrier (even on a 5-lane road), everyone must stop.

3.5 Extreme Weather (Winter Driving)

- ✓ Black Ice: How to identify it (it looks like a wet road) and how to react if the vehicle starts to skid.
- ✓ Lights in Visibility: Legal requirement to turn on full headlights (not just DRLs) when visibility is reduced to 150m due to fog, rain, or snow.

3.6 Move Over Law (Emergency & Service Vehicles)

This is a major safety focus in Ontario.

- ✓ Tow Trucks and Service Vehicles: The law now includes tow trucks with flashing amber lights and public utility vehicles. If a driver sees these stopped on the side of a multi-lane highway, they must change lanes if it is safe to do so.
- ✓ Fines for Non-Compliance: Penalties for failing to move over for an emergency vehicle are very high ($400 to $2,000 for a first offense).

CHAPTER 4

Chapter 3: Traffic Signs and Lights

4.1 Identifier les principaux panneaux de signalisation par leur forme et leur couleur

Certains panneaux de signalisation ont des formes uniques pour une identification rapide. Un panneau d'arrêt est un octogone, un panneau de cession de passage est un triangle inversé, un panneau de zone scolaire est un pentagone, et un panneau de passage à niveau est en forme de 'X'. Reconnaître ces formes à distance vous permet de vous préparer à l'action requise.

- ✓ Un panneau d'arrêt rouge à huit côtés signifie que vous devez vous arrêter complètement avant la ligne d'arrêt, le passage pour piétons ou le bord de l'intersection.
- ✓ Un panneau de zone scolaire à cinq côtés, de couleur jaune/vert fluorescent, vous avertit de ralentir et de surveiller les enfants.
- ✓ Un panneau de cession de passage triangulaire avec un fond blanc et une bordure rouge vous oblige à ralentir ou à vousarrêter si nécessaire, en laissant passer en premier la circulation dans ou près de l'intersection.
- ✓ Un panneau de passage à niveau en forme de X avertit que des voies ferrées traversent la route plus loin; vous devez ralentir, regarder des deux côtés pour voir s'il y a des trains et être prêt à vous arrêter.

4.2 Comprendre et respecter les panneaux de réglementation

Les panneaux de réglementation donnent une directive qui doit être respectée en vertu de la loi. Ils sont généralement de forme rectangulaire ou carrée avec un fond blanc ou noir. Un cercle vert sur un panneau indique une action autorisée ou obligatoire, tandis qu'un cercle rouge barré interdit une action.

- ✓ Un panneau avec un cercle vert indique une activité que vous pouvez ou devez faire.
- ✓ Un panneau avec un cercle rouge et une barre oblique sur un symbole signifie que l'activité représentée est interdite.
- ✓ Les panneaux de réglementation, tels que les panneaux de limitation de vitesse ou les panneaux 'Accès interdit', sont des ordres juridiquement contraignants.

4.3 Respect des règles pour les zones scolaires et les autobus scolaires

Des règles spéciales s'appliquent dans les zones scolaires et à l'approche d'un autobus scolaire pour protéger les enfants. Des panneaux indiquent des limites de vitesse réduites pendant les heures de classe, et les conducteurs doivent s'arrêter pour les autobus scolaires dont les feux clignotent.

- ✓ Lorsqu'un panneau de zone scolaire indique une limite de vitesse inférieure et comporte des feux jaunes clignotants, vous devez respecter cette limite lorsque les feux sont actifs.
- ✓ Vous devez vousarrêter pour un autobus scolaire dont les feux rouges supérieurs clignotent, quelle que soit votre direction, sauf si vous êtes sur une autoroute avec un terre-plein central.
- ✓ Un panneau 'Zone d'embarquement d'autobus scolaire' ('School Bus Loading Zone') signale une zone où les autobus peuvent embarquer ou débarquer des passagers sans utiliser leurs feux clignotants et leur bras d'arrêt ; faites preuve de prudence.

4.4 Reconnaître les panneaux d'avertissement et y réagir

Les panneaux d'avertissement vous alertent de conditions dangereuses ou inhabituelles à venir, telles que des virages, des routes glissantes ou une convergence de la circulation. Ils sont généralement en forme de losange avec un fond jaune et des symboles noirs. Voir un panneau d'avertissement signifie que vous devez ralentir et conduire avec une prudence accrue.

- ✓ Les panneaux d'avertissement sont presque toujours en forme de losange et ont un fond jaune.
- ✓ Un panneau montrant une voiture avec des lignes sinueuses derrière elle avertit que la chaussée est glissante lorsqu'elle est mouillée.
- ✓ Un panneau montrant deux routes se rejoignant en une seule avertit que la circulation converge et que les conducteurs sur les deux routes sont responsables de s'insérer en toute sécurité.

4.5 Transitions de voies et d'autoroutes

Les panneaux d'avertissement fournissent des informations essentielles sur les changements de la route à venir, comme la fin d'une voie ou le début ou la fin d'une autoroute à chaussées séparées. Ces panneaux vous aident à positionner correctement votre véhicule et à anticiper les actions des autres conducteurs.

- ✓ Un panneau « Voie de droite se termine » signifie que vous devez vous intégrer en toute sécurité à la circulation dans la voie de gauche.
- ✓ Un panneau « Début d'une autoroute à chaussées séparées » indique que la route à venir est séparée par un terre-plein central et que vous devez rester sur la chaussée de droite.
- ✓ Un panneau « Fin d'une autoroute à chaussées séparées » avertit que le terre-plein central se termine et que vous serez bientôt sur une route à circulation en sens inverse.

4.6 Conduire en toute sécurité dans les zones de travaux temporaires

Les panneaux de conditions temporaires avertissent de la présence de travaux routiers, de déviations ou de signaleurs routiers à venir. Ces panneaux sont généralement en forme de losange avec un fond orange. Dans ces zones, vous devez ralentir, être prêt à vous arrêter brusquement et suivre toutes les instructions.

- ✓ Les panneaux de conditions temporaires pour la construction ou les travaux routiers sont généralement orange et en forme de losange.
- ✓ Vous devez obéir aux directives données par un signaleur routier dans une zone de travaux.
- ✓ Un panneau indiquant que les amendes sont doublées signifie que les amendes pour excès de vitesse sont augmentées dans cette zone de construction lorsque des travailleurs sont présents.

4.7 Comprendre les feux rouges, jaunes et verts fixes

Les feux de circulation contrôlent le flux de la circulation aux intersections. Un feu vert signifie que vous pouvez avancer si la voie est libre, un feu jaune est un avertissement que le feu est sur le point de passer au rouge, et un feu rouge signifie que vous devez vous arrêter.

- ✓ À un feu rouge fixe, vous devez vous arrêter complètement à la ligne d'arrêt, au passage pour piétons ou au bord de l'intersection.
- ✓ Un feu jaune fixe signifie que vous devez vous arrêter avant d'entrer dans l'intersection si vous pouvez le faire en toute sécurité.
- ✓ Un feu vert fixe signifie que vous pouvez continuer tout droit ou tourner, mais vous devez céder le passage aux véhicules et aux piétons déjà dans l'intersection.

4.8 Effectuer des virages au feu rouge

En Ontario, les conducteurs peuvent effectuer certains virages à un feu rouge après s'être complètement arrêtés et avoir cédé le passage à tous les véhicules et piétons, sauf si un panneau l'interdit.

- ✓ Vous pouvez tourner à droite à un feu rouge après avoir effectué un arrêt complet et vous être assuré que la voie est libre, sauf si un panneau l'interdit spécifiquement.
- ✓ Vous ne pouvez tourner à gauche à un feu rouge que lorsque vous passez d'une rue à sens unique à une autre rue à sens unique, après un arrêt complet et avoir cédé le passage.
- ✓ Un panneau montrant une flèche de virage à droite dans un cercle rouge barré signifie « Interdiction de tourner à droite au feu rouge ».

4.9 Virages avec feux verts avancés et flèches

Certaines intersections utilisent des signaux spéciaux pour permettre aux véhicules qui tournent de passer avant la circulation en sens inverse. On les appelle des feux verts avancés, indiqués par un feu vert clignotant ou une flèche verte.

- ✓ Un feu vert clignotant ou une flèche verte pointant vers la gauche signifie que vous avez la priorité pour tourner à gauche pendant que la circulation en sens inverse fait face à un feu rouge.
- ✓ Après une flèche verte, une flèche jaune apparaîtra, indiquant que la période du feu vert avancé se termine et que vous ne devriez pas commencer votre virage.
- ✓ Même avec un feu vert fixe, vous pouvez toujours tourner à gauche, mais seulement après avoir cédé le passage à toute la circulation en sens inverse et aux piétons.

4.10 Réagir aux feux clignotants et aux pannes de courant

Les feux clignotants ou les feux de circulation qui ne fonctionnent pas exigent des actions spécifiques. Un feu rouge clignotant est traité comme un panneau d'arrêt, un feu jaune clignotant comme un panneau de cession de passage ou de prudence, et un feu éteint comme un arrêt toutes directions.

- ✓ Un feu rouge clignotant a la même signification qu'un panneau d'arrêt : vous devez vous arrêter complètement et ne continuer que lorsque la voie est libre.
- ✓ Un feu jaune clignotant signifie que vous devez ralentir et traverser l'intersection avec prudence.
- ✓ Si les feux de circulation à une intersection ne fonctionnent pas, vous devez la considérer comme un arrêt toutes directions, en cédant le passage aux véhicules venant de votre droite.

4.11 Différencier les interdictions d'arrêt, d'immobilisation et de stationnement

Les panneaux de réglementation contrôlent les endroits où vous pouvez laisser temporairement votre véhicule. « Arrêt interdit » (No Stopping) est la plus restrictive, suivie de « Immobilisation interdite » (No Standing), puis de « Stationnement interdit » (No Parking). Comprendre la différence est crucial pour éviter les amendes et assurer la fluidité de la circulation.

- ✓ Un panneau « Arrêt interdit » (Do not stop) vous interdit d'arrêter votre véhicule pour quelque raison que ce soit, même pour un instant.
- ✓ Un panneau « Immobilisation interdite » (Do not stand) vous permet de vous arrêter uniquement pour embarquer ou débarquer activement des passagers.
- ✓ Un panneau « Stationnement interdit » (Do not park) vous permet de vousarrêter pour embarquer ou débarquer des passagers ou des marchandises.

4.12 Identifier les véhicules lents et les longs véhicules utilitaires

Certains panneaux sont affichés sur les véhicules eux-mêmes pour alerter les autres conducteurs. Le panneau de véhicule lent est un triangle orange avec une bordure rouge, et la plaque de long véhicule utilitaire (LVU) indique un camion à double remorque extra-long.

- ✓ Un triangle orange avec une bordure rouge à l'arrière d'un véhicule indique un « véhicule lent » se déplaçant à 40 km/h ou moins.
- ✓ Lorsque vous voyez un panneau de véhicule lent, vous devez ralentir et vous préparer à dépasser uniquement lorsque la manœuvre est sécuritaire.
- ✓ Une plaque LVU indique une double remorque pouvant mesurer jusqu'à 40 mètres de long, ce qui nécessite plus de temps et de distance pour la dépasser en toute sécurité.

4.13 Céder le passage aux piétons aux passages signalisés

Les feux pour piétons indiquent quand il est sécuritaire pour les gens de traverser la rue. Les conducteurs doivent être attentifs à ces signaux et toujours céder le passage aux piétons qui traversent légalement.

- ✓ Un symbole blanc de « personnage qui marche » signifie que les piétons sont autorisés à commencer à traverser la rue.
- ✓ Un symbole de « main » orange clignotant ou fixe signifie que les piétons ne doivent pas commencer à traverser.
- ✓ Face à un feu vert, les conducteurs qui tournent doivent céder le passage à tout piéton qui traverse l'intersection.

CHAPTER 5

Chapter 4: Keeping Your Driver’ s Licence

5.1 Exigences et renouvellement du permis de conduire de l'Ontario

Tous les conducteurs doivent avoir leur permis de conduire d'une seule pièce sur eux lorsqu'ils conduisent. Il est de la responsabilité du conducteur de s'assurer que son permis est valide. Des avis de renouvellement sont envoyés par la poste, mais ne pas en recevoir un n'est pas une excuse. Un permis de voiture ou de motocyclette expiré peut être renouvelé dans un délai d'un an sans examen. Si un permis est expiré depuis plus de trois ans, le conducteur doit présenter une nouvelle demande et recommencer tout le processus de délivrance graduelle des permis, y compris tous les examens.

- ✓ Vous devez avoir votre permis de conduire sur vous en tout temps lorsque vous conduisez.
- ✓ Si votre permis est expiré depuis plus de trois ans, vous devez présenter une nouvelle demande de permis et satisfaire à toutes les exigences de la délivrance graduelle des permis.
- ✓ Vous êtes responsable de renouveler votre permis à temps, même si vous ne recevez pas d'avis de renouvellement par la poste.

5.2 Système de points d'inaptitude pour les conducteurs titulaires d'un permis de conduire complet

Le système de points d'inaptitude encourage la conduite sécuritaire. Pour les conducteurs titulaires d'un permis de conduire complet, l'accumulation de 15 points d'inaptitude entraîne une suspension du permis de 30 jours. Après la suspension, le total de points est réduit à sept. Les points d'inaptitude restent sur votre dossier pendant deux ans à compter de la date de l'infraction. Des lettres d'avertissement sont envoyées à 6 et 9 points.

- ✓ Le permis d'un conducteur titulaire d'un permis de conduire complet sera suspendu pour 30 jours s'il accumule 15 points d'inaptitude.
- ✓ Les points d'inaptitude restent sur un dossier de conduite pendant deux ans à compter de la date de l'infraction.
- ✓ Après une suspension de 30 jours pour avoir accumulé 15 points, le dossier du conducteur est réduit à 7 points.

5.3 Système de points d'inaptitude pour les conducteurs débutants (G1/G2)

Les conducteurs débutants (G1, G2) font face à des sanctions plus sévères dans le cadre du système de points d'inaptitude. L'accumulation de 9 points ou plus entraîne une suspension du permis de 60 jours. Après la suspension, le total des points est réduit à quatre. Des lettres d'avertissement sont envoyées à 2 et 6 points. Les conducteurs débutants font également face à une suspension de 30 jours pour avoir enfreint l'une des conditions de leur permis.

- ✓ Le permis d'un conducteur débutant (G1/G2) sera suspendu pendant 60 jours s'il accumule 9 points d'inaptitude.
- ✓ Pour les conducteurs débutants, une lettre d'avertissement est envoyée lorsqu'ils atteignent 2 points d'inaptitude.
- ✓ Le non-respect de l'une des conditions d'un permis de conduire débutant entraîne une suspension du permis de 30 jours.

5.4 Infractions entraînant un grand nombre de points d'inaptitude

Certaines infractions graves au code de la route entraînent un grand nombre de points d'inaptitude. Elles sont considérées comme des infractions majeures et peuvent entraîner une suspension de permis très rapidement. Il est essentiel pour tous les conducteurs de savoir quelles infractions entraînent le plus de points.

- ✓ Le fait de ne pas s'arrêter sur les lieux d'une collision entraîne 7 points d'inaptitude.
- ✓ Le fait de ne pas s'arrêter pour un autobus scolaire entraîne 6 points d'inaptitude.
- ✓ La conduite imprudente et les courses de rue entraînent chacune 6 points d'inaptitude.
- ✓ Le dépassement de la limite de vitesse de 50 km/h ou plus entraîne 6 points d'inaptitude.

5.5 Points d'inaptitude pour les infractions courantes au code de la route

De nombreuses infractions courantes au code de la route entraînent l'ajout de 2 à 4 points d'inaptitude au dossier d'un conducteur. Ces points peuvent s'accumuler rapidement et mener à des avertissements ou à des suspensions de permis.

- ✓ Suivre un autre véhicule de trop près (talonnage) entraîne 4 points d'inaptitude.
- ✓ Ne pas obéir à un panneau d'arrêt, à un feu de circulation ou ne pas céder le passage entraîne 3 points d'inaptitude.
- ✓ Conduire en utilisant un appareil de communication sans fil portatif entraîne 3 points d'inaptitude.
- ✓ Le non-port de la ceinture de sécurité par un conducteur entraîne 2 points d'inaptitude.

5.6 Taux d'alcoolémie nul pour les jeunes conducteurs et les conducteurs débutants

L'Ontario a une politique de tolérance zéro en matière d'alcool pour certains conducteurs. Tous les conducteurs âgés de 21 ans et moins, quelle que soit leur catégorie de permis, doivent avoir un taux d'alcoolémie (TA) de zéro. Tous les conducteurs débutants (G1, G2, M1, M2), quel que soit leur âge, doivent également avoir un TA de zéro.

- ✓ Tous les conducteurs âgés de 21 ans et moins doivent avoir un taux d'alcoolémie (TA) de zéro.
- ✓ Tous les conducteurs débutants (G1, G2) doivent avoir un TA de zéro, quel que soit leur âge.
- ✓ Les conséquences d'une infraction à la règle du TA nul comprennent une suspension administrative immédiate de 24 heures au bord de la route et, en cas de déclaration de culpabilité, une amende et une suspension supplémentaire d'au moins 30 jours.

5.7 Suspensions immédiates du permis de conduire sur-le-champ pour alcool au volant

La police peut imposer une suspension immédiate du permis de conduire sur-le-champ en fonction du taux d'alcoolémie (TA) d'un conducteur. Un TA dans la « zone d'avertissement » de 0,05 à 0,08 entraîne une suspension immédiate. Un TA supérieur à 0,08, ou le refus de fournir un échantillon, entraîne une suspension administrative du permis de conduire (SAPD) plus longue.

- ✓ Conduire avec un TA dans la « zone d'avertissement » (0,05 à 0,08) entraîne une suspension immédiate de 3 jours pour une première infraction.
- ✓ Conduire avec un TA supérieur à 0,08 entraîne une suspension administrative du permis de conduire (SAPD) immédiate de 90 jours.
- ✓ Refuser de fournir un échantillon d'haleine, de sang ou d'un autre fluide corporel à la police entraîne une SAPD immédiate de 90 jours et des accusations criminelles.

5.8 Sanctions du Code criminel pour conduite avec facultés affaiblies

Au Canada, la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue est une infraction criminelle. Une condamnation entraîne des sanctions sévères, notamment une suspension de permis obligatoire, des amendes et une peine d'emprisonnement potentielle. Une première condamnation en vertu du Code criminel pour une infraction de conduite avec facultés affaiblies entraîne une suspension de permis d'un an.

- ✓ Une première condamnation pour une infraction de conduite avec facultés affaiblies en vertu du Code criminel entraîne une suspension de permis d'un an.
- ✓ Vous pouvez être accusé de conduite avec facultés affaiblies même si votre véhicule est immobilisé, tant que vous êtes au volant et que vous avez la garde ou le contrôle du véhicule.
- ✓ Refuser de fournir un échantillon d'haleine ou de liquide corporel à la demande d'un agent de police est une infraction criminelle passible de sanctions similaires à celles pour conduite avec facultés affaiblies.

5.9 Mise à jour de votre nom ou de votre adresse sur votre permis de conduire

Il est légalement requis d'informer le ministère des Transports (MTO) de tout changement de nom ou d'adresse. Cela doit être fait dans les six jours suivant le changement. Un changement d'adresse peut être effectué en ligne, par la poste ou en personne. Un changement de nom nécessite une visite en personne à un centre ServiceOntario avec des documents justificatifs. Ces mises à jour sont gratuites.

- ✓ Vous devez aviser le ministère des Transports de tout changement de nom ou d'adresse dans les 6 jours.
- ✓ Un changement de nom nécessite une visite en personne à un centre ServiceOntario, tandis qu'un changement d'adresse peut être effectué en ligne ou par la poste.

5.10 Programme de mise en fourrière des véhicules

Dans certaines situations, le véhicule que vous conduisez peut être mis en fourrière sur-le-champ, peu importe qui en est le propriétaire. Le propriétaire est responsable de tous les frais de remorquage et d'entreposage. Ce programme cible les comportements de conduite à haut risque comme la conduite avec facultés affaiblies et la conduite pendant une suspension de permis.

- ✓ Le véhicule que vous conduisez sera mis en fourrière pendant 7 jours si vous êtes pris à conduire avec un taux d'alcoolémie (TA) supérieur à 0,08 ou si vous refusez de fournir un échantillon d'haleine ou de fluide corporel à la demande d'un policier.
- ✓ Le véhicule sera mis en fourrière pour un minimum de 45 jours si vous êtes pris à conduire alors que votre permis est suspendu pour une infraction au Code criminel.
- ✓ Le propriétaire du véhicule est responsable de tous les frais de remorquage et d'entreposage, même s'il n'était pas le conducteur.

5.11 Conséquences de la conduite avec un permis suspendu

Il est illégal de conduire en toutes circonstances lorsque votre permis est suspendu. Les sanctions en cas d'arrestation sont sévères et peuvent inclure de lourdes amendes, une peine d'emprisonnement et une prolongation de votre période de suspension.

- ✓ Si vous êtes reconnu coupable de conduite alors que votre permis est suspendu pour une infraction au Code de la route (Highway Traffic Act), vous recevrez une suspension supplémentaire de six mois.
- ✓ Les sanctions pour conduite pendant une suspension peuvent inclure des amendes de plusieurs milliers de dollars et jusqu'à six mois de prison.
- ✓ Si vous êtes pris en train de conduire pendant une suspension, le véhicule que vous conduisez peut être mis en fourrière pendant 7 jours (suspension en vertu du Code de la route) ou pour un minimum de 45 jours (suspension en vertu du Code criminel).

5.12 Sanctions pour la conduite acrobatique et les courses de rue

L'Ontario a des lois strictes contre les comportements de conduite agressive, y compris les courses de rue et la conduite acrobatique. Celles-ci sont définies par des actions telles que conduire à 50 km/h ou plus au-dessus de la limite de vitesse (ou 40 km/h au-dessus sur les routes où la limite est inférieure à 80 km/h), couper intentionnellement la route à un autre véhicule ou effectuer des cascades.

- ✓ Conduire à 50 km/h ou plus au-dessus de la limite de vitesse affichée est considéré comme de la conduite acrobatique et entraîne de lourdes sanctions.
- ✓ Les courses de rue et le fait de couper intentionnellement la route à un autre véhicule sont considérés comme des formes de conduite agressive pouvant entraîner des sanctions immédiates.
- ✓ Une condamnation pour conduite imprudente entraîne 6 points d'inaptitude, des amendes et une possible suspension du permis de conduire.

5.13 Exigences de renouvellement du permis pour les conducteurs aînés

Pour assurer la sécurité routière, les conducteurs âgés de 80 ans et plus doivent suivre un processus de renouvellement particulier tous les deux ans. Ce processus comprend un examen de leur dossier de conduite, un test de la vue et une séance d'éducation en groupe. Un examen pratique sur route peut également être exigé en fonction de l'évaluation.

- ✓ Les conducteurs âgés de 80 ans et plus doivent renouveler leur permis de conduire tous les deux ans.
- ✓ Le processus de renouvellement pour les conducteurs aînés comprend un test de la vue, un examen du dossier de conduite et une séance d'éducation en groupe de 45 minutes.
- ✓ Un examen pratique sur route peut être exigé pour renouveler le permis d'un conducteur âgé de 80 ans ou plus.

CHAPTER 6

Chapter 5: Your Vehicle

6.1 Entretien du véhicule et inspections de sécurité

En tant que conducteur, vous êtes responsable de vous assurer que votre véhicule est en bon état de fonctionnement. Il est illégal de conduire un véhicule dangereux. Des vérifications régulières avant et pendant la conduite peuvent identifier des problèmes potentiels. Un agent de police ou un inspecteur du ministère des Transports peut inspecter votre véhicule à tout moment et peut le retirer de la circulation s'il est jugé dangereux.

- ✓ Il est illégal de conduire un véhicule qui est dans un état dangereux.
- ✓ Avant de conduire, vous devez vérifier que votre visibilité est dégagée et enlever toute neige, glace ou saleté des vitres, des phares et des plaques d'immatriculation.
- ✓ Pendant la conduite, vous devez être attentif aux bruits inhabituels, tels que le grincement des freins ou les bruits du moteur, et aux voyants d'avertissement du tableau de bord.

6.2 Normes de sécurité et règles de remplacement des pneus

Les pneus sont essentiels pour l'adhérence et la sécurité. Ils doivent respecter les normes légales en matière de profondeur de sculpture et d'état. Les pneus se dégradent avec l'âge et doivent être remplacés s'ils ont plus de 10 ans, peu importe l'usure de la bande de roulement. L'utilisation du bon type de pneus, surtout en hiver, améliore la maîtrise du véhicule.

- ✓ Les pneus doivent être remplacés lorsque la profondeur de la sculpture est inférieure à 1,5 millimètre.
- ✓ Pour les véhicules de plus de 4 500 kg, les pneus avant doivent être remplacés lorsque la profondeur de la sculpture est inférieure à 3 millimètres.
- ✓ Les pneus de plus de 10 ans doivent être remplacés en raison de leur détérioration.
- ✓ Vous devez remplacer tout pneu présentant des bosses, des renflements, des nœuds ou des câbles exposés.

6.3 Immatriculation des véhicules et plaques d'immatriculation en Ontario

Tous les véhicules à moteur en Ontario doivent être immatriculés, ce qui inclut d'avoir des plaques d'immatriculation valides et un certificat d'immatriculation. L'Ontario utilise un système où la plaque appartient au propriétaire (« plate-to-owner »), ce qui signifie que les plaques d'immatriculation appartiennent au propriétaire et non au véhicule. Les nouveaux résidents disposent d'un temps limité pour immatriculer leurs véhicules dans la province.

- ✓ Lorsque vous vendez un véhicule, vous devez retirer vos plaques d'immatriculation ; elles ne restent pas avec le véhicule.
- ✓ Les nouveaux résidents en Ontario ont 30 jours pour immatriculer leurs véhicules.
- ✓ Vous devez avoir sur vous le certificat d'immatriculation (ou une copie conforme) lorsque vous conduisez le véhicule.

6.4 Assurance automobile obligatoire en Ontario

Il est illégal de conduire un véhicule automobile en Ontario sans une assurance automobile valide. Une preuve d'assurance est requise pour immatriculer un véhicule ou renouveler votre immatriculation. Vous devez être en mesure de présenter une preuve d'assurance à un agent de police sur demande.

- ✓ Tout véhicule immatriculé et conduit en Ontario doit être couvert par une assurance automobile obligatoire.
- ✓ Vous devez présenter une preuve d'assurance lors de l'immatriculation d'un véhicule ou du renouvellement de votre immatriculation.

6.5 Préparation et sécurité du véhicule en hiver

Préparer votre véhicule pour l'hiver est essentiel pour votre sécurité. Cela comprend avoir un véhicule bien entretenu qui démarre par temps froid et transporter une trousse d'urgence. Un système d'échappement défectueux est particulièrement dangereux en hiver, car les conducteurs gardent les fenêtres fermées, ce qui peut entraîner une accumulation de monoxyde de carbone, un gaz mortel, à l'intérieur du véhicule.

- ✓ Une trousse d'urgence pour l'hiver devrait inclure des articles comme une pelle, des câbles de survoltage, une couverture et des feux de détresse ou des fusées éclairantes.
- ✓ Ayez toujours du liquide lave-glace supplémentaire pendant les mois d'hiver pour maintenir une bonne visibilité.
- ✓ Vous devez faire vérifier votre système d'échappement s'il est bruyant ou s'il cliquette, car il présente un risque important d'intoxication au monoxyde de carbone en hiver.

6.6 Permis et immatriculation pour le remorquage d'une remorque

Pour remorquer une remorque en Ontario, vous devez détenir un permis de conduire valide (G, G2 ou G1). Les remorques sont considérées comme des véhicules distincts et doivent être immatriculées auprès de ServiceOntario, ce qui inclut l'obtention d'une plaque d'immatriculation et d'un certificat d'immatriculation pour la remorque elle-même. Il est illégal de remorquer plus d'une remorque avec un véhicule non commercial.

- ✓ Un permis de catégorie G, G2 ou G1 vous autorise à remorquer une remorque dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) ne dépasse pas 4 600 kilogrammes.
- ✓ Une remorque est considérée comme un véhicule distinct et doit être immatriculée et posséder sa propre plaque et son propre certificat d'immatriculation.
- ✓ La loi interdit aux véhicules non commerciaux de remorquer plus d'une remorque à la fois.

6.7 Exigences de sécurité pour l'équipement de remorque

Les remorques doivent être équipées de dispositifs de sécurité spécifiques pour être légales sur les routes de l'Ontario. Cela inclut des freins pour les remorques plus lourdes, un éclairage adéquat et un système d'attelage sécurisé. Si la remorque obstrue la vue arrière du conducteur, des rétroviseurs supplémentaires sont requis sur le véhicule tracteur.

- ✓ Une remorque d'un poids brut de 1 360 kilogrammes ou plus doit avoir ses propres freins.
- ✓ Une remorque doit avoir deux moyens d'attelage distincts au véhicule tracteur, comme un attelage et des chaînes de sécurité croisées.
- ✓ Il est illégal de transporter une personne dans une remorque qui est tractée.
- ✓ Si une remorque a une largeur de plus de 2,05 mètres, elle doit être munie de feux de gabarit à l'avant (jaunes) et à l'arrière (rouges).

6.8 Chargement sécuritaire et répartition du poids d'une remorque

La manière dont une remorque est chargée affecte de manière significative sa stabilité et la sécurité du véhicule tracteur. La charge doit être arrimée et le poids doit être correctement réparti pour éviter le louvoiement ou la perte de contrôle. En général, plus de poids devrait être placé à l'avant de l'essieu de la remorque.

- ✓ La charge dans une remorque doit être solidement attachée avec des sangles pour l'empêcher de se déplacer ou de tomber.
- ✓ Répartissez la charge de sorte que plus de poids se trouve à l'avant de l'essieu de la remorque, avec environ 5 à 10 % du poids total reposant sur l'attelage.
- ✓ Une charge mal équilibrée, surtout avec trop de poids à l'arrière, peut faire louvoyer la remorque ou la faire déraper en « queue de poisson ».

6.9 Techniques de conduite avec une remorque

Le remorquage d'une remorque modifie la maniabilité, l'accélération et les caractéristiques de freinage d'un véhicule. Les conducteurs doivent adapter leurs techniques en augmentant la distance de suivi, en prévoyant plus d'espace pour les virages et les changements de voie, et en étant conscients des facteurs environnementaux comme le vent causé par les gros camions.

- ✓ Lors du remorquage, vous devez augmenter votre distance de suivi pour tenir compte de temps d'arrêt plus longs.
- ✓ Lorsque vous tournez, vous devez prendre un virage plus large pour éviter que les roues de la remorque ne heurtent la bordure du trottoir ou n'empiètent sur une autre voie.
- ✓ Lorsque vous reculez avec une remorque, tournez le volant du véhicule dans la direction opposée à celle où vous voulez que l'arrière de la remorque aille.